

## CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

Date d'affichage :

**PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize et le quinze du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire, Madame Berta PEREZ, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joel PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Patricia BONARDI, Madame Frédérique CORDESSE, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales :

- *Monsieur Jean-Pierre GARCIA, qui a donné procuration à Madame Dominique NOVELLI*
- *Monsieur Xavier PERRET, qui a donné procuration à Monsieur le Maire, Eddy VALADIER*
- *Madame Danielle DECIS, qui a donné procuration à Madame Berthe PEREZ*
- *Madame Rolande THELENE, qui a donné procuration à Madame Catherine HARTMANN*
- *Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON*
- *Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Madame Frédérique CORDESSE*
- *Madame Dominique MARTIN, qui a donné procuration à Madame Patricia BONARDI*
- *Monsieur Alexandre LUYAT, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE*

Absents : Madame Catherine POUJOL (excusée), *Monsieur Alfred MAURO* et Monsieur Christian BALLOUARD, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Lauris PAUL désignée, prend place au Bureau.

\*\*\*\*\*

**Eddy VALADIER** : Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer et nous serons 30 à pouvoir prendre part aux votes, compte tenu des absences de Monsieur MAURO, de Monsieur BALLOUARD et de Madame POUJOL.

Madame Rolande THELENE intègre le Conseil Municipal suite à la démission de Monsieur Sébastien BLANQUER, notre collègue en charge des bâtiments sportifs qui, pour des raisons professionnelles, a quitté notre collectivité au cours de l'été, il est parti sur Poitiers. J'en profite, même s'il n'est pas là, pour le remercier du travail qu'il a pu accomplir à nos côtés au service de notre collectivité.

Dans le même temps, on connaît parfois ce à quoi peut conduire la vie professionnelle notamment lorsqu'on est jeune comme Sébastien. On peut devoir s'éloigner de sa commune de cœur. Je l'ai eu au téléphone, il m'a dit qu'il penserait à nous fortement ce soir, mais que la vie professionnelle allait l'éloigner de Saint-Gilles. Poitiers ce n'est pas à côté, donc, il ne souhaitait pas bien évidemment pour des questions morales, demeurer au Conseil Municipal et dans le même temps ne pas avoir le temps de travailler au service des Saint-Gillois et des Saint-Gilloises. C'est tout à son honneur d'assumer ce choix professionnel. Comme le Code électoral l'exige, c'est Madame Rolande THELENE suivante de la liste, qui est élue Conseillère Municipale depuis le 11 octobre 2016, date à laquelle j'ai reçu la démission formelle de Monsieur BLANQUER.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, Madame PAUL. Merci.

### **1. Approbation du Procès-Verbal des débats du Conseil Municipal du 27 septembre 2016**

Chacune et chacun d'entre vous avait reçu l'ordre du jour du Conseil Municipal précédent, celui du 27 septembre 2016. Appelle-t-il des correctifs, des remarques ? Si ce n'est pas le cas, je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vous avez reçu l'ordre du jour en temps et en heure, 19 questions sont inscrites. Vous avez eu la note explicative de synthèse des affaires que nous aurons à débattre ce soir. Y a-t-il des questions sur l'ordre du jour ? Nous pouvons enchaîner.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **2. Informations et décisions prises par Monsieur le Maire**

Je vous propose d'enchaîner sur les informations et les décisions qui ont pu être prises par la délégation que vous nous avez accordée en début de mandat. Elles vous ont été communiquées. Est-ce que l'une ou certaines appellent des remarques ou des questionnements ?

Monsieur LEFEVRE, je vous écoute.

**Christophe LEFEVRE** : J'avais quelques questions à vous poser à titre purement informatif, à savoir que dans les décisions qui ont été prises, décisions et décisions modificatives, il y avait la location par la commune d'appartement à destination d'hébergement de force de gendarmerie supplémentaire.

J'avais juste une question, à savoir que plusieurs appartements ont été loués ou vont être loués ? Je veux savoir s'il s'agissait d'un bail classique puisque la durée d'hébergement est du 17 septembre 2016 au 26 décembre 2016 donc un mois et demi. Je veux savoir, vous allez faire de la sous-location en fait ?

**Eddy VALADIER** : Non, pas du tout.

**Christophe LEFEVRE** : On peut se poser la question tel que c'est rédigé.

**Eddy VALADIER** : Vous l'avez dit, vous souhaitez des précisions, je vais vous les apporter.

Vous donner tout d'abord le contexte. Effectivement, on a une brigade de gendarmerie positionnée sur notre commune avec des effectifs permanents qui la composent. Dans le même temps, je crois que cela peut paraître tout à fait naturel, je m'efforce de demander à l'Etat, et notamment à son intermédiaire de proximité Monsieur le Préfet, de m'accorder des renforts, notamment de forces de gendarmerie, notamment en période festive, comme tout au long de l'année et en début d'été. J'ai eu le commandant du groupement de la gendarmerie de Nîmes qui m'a signifié qu'ont été affectés à la Ville de Saint-Gilles des renforts de l'ordre de huit militaires supplémentaires comme je l'avais demandé, mais qu'il ne disposait pas ni des ressources ni des outils pour les loger. Que donc, si je souhaitais avoir ces renforts sur notre collectivité, c'est que j'accepte de les loger, comme nous l'avions déjà fait l'an passé, vous vous souvenez sans doute, Monsieur LEFEVRE.

Nous avons considéré que la sécurité des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois prime sur tout autre aspect, notamment financier et nous avons préféré payer la location de logements entre le mois de septembre et la fin du mois de décembre pour accueillir ces huit agents.

Nous avons eu à louer deux appartements ou deux petites villas pour accueillir ces huit gendarmes supplémentaires qui sont là jusqu'à la fin de l'année. J'ai renouvelé ma demande pour l'année prochaine. Ce sont des effectifs supplémentaires sur notre commune, à notre demande.

Donc, il n'y a pas de sous-location ; c'est un bail précaire, entendu avec le propriétaire qui sait très bien que recevant des effectifs supplémentaires entre telle date et telle date, la ville souhaite louer un appartement entre telle date et telle date, il n'y a aucun souci. Nous l'avions fait l'an dernier. J'ai la faiblesse de croire que cela a une certaine efficacité parce que, même si je touche du bois, si j'en crois les retours que nous en avons de nos concitoyens, chacun considère que la ville progressivement s'apaise même s'il reste beaucoup de choses à faire, nous en sommes conscients et que nos fêtes se passent, là aussi je touche du bois, pour le mieux.

**Christophe LEFEVRE** : D'accord, merci. Je parlais de sous-location parce que comme il est évoqué un loyer et après dans l'article 2, la mise à disposition en contrepartie d'un loyer, je pensais que vous louiez et redemandiez un loyer aux forces de l'ordre.

**Eddy VALADIER** : L'Etat peut nous en rembourser une partie. Après, vous comme moi, vous comme nous, sommes malheureusement très conscients des difficultés financières de l'Etat et des ressources insuffisantes que consacre le Gouvernement notamment à nos forces de gendarmerie et de police. Les dernières manifestations que nous avons connues en attestent. C'est aussi une façon pour la Ville de Saint-Gilles de se montrer solidaire de nos forces armées, de nos gendarmes. Si l'Etat malheureusement ne trouve pas les moyens de les héberger, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, nous le ferons. Mais effectivement, cela paraît regrettable, je le partage.

Y a-t-il d'autres questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Une autre question sur la décision 2016-10-82 qui est à peu près le même cas de figure, sauf que là il ne s'agit pas de force de l'ordre, mais du président du centre d'archéologie médiévale, hébergé à titre gratuit dans un appartement appartenant à la mairie puisqu'il n'est pas précisé de loyer ou de contrepartie financière. Je voulais faire un parallèle avec d'un côté la gendarmerie et de l'autre côté le service d'archéologie.

**Eddy VALADIER** : Là, Madame BREUIL peut nous en donner plus de détails. Cela aussi ce n'est pas inhabituel. Comme vous le savez, on a des logements qui sont vacants au niveau de l'école Jules-Ferry. C'est vrai qu'il y a un usage, mais il y a aussi l'utilité. On peut loger des personnes qui interviennent sur

notre commune dans ce logement. Comme c'est un logement qui nous appartient évidemment, il n'y a pas de débours pour la collectivité. Par exemple, ces logements-là qui ne sont pas des logements spacieux ne sont pas en capacité d'accueillir les forces de l'ordre qu'on évoquait précédemment, d'autant que ces forces de l'ordre supplémentaire que nous recevons a bien nécessité aussi d'avoir un espace pour stationner leurs véhicules et bien évidemment le seul espace dont nous disposons pour stationner les véhicules, c'est Jules-Ferry mais avec une période de vacances scolaires, cela ne serait pas gérable.

**Christophe LEFEVRE** : Très bien, je vous remercie pour ces précisions.

**Eddy VALADIER** : D'autres précisions ?

**Christophe LEFEVRE** : Non.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **3. Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome Nîmes-Garons.**

**Eddy VALADIER** : Considérant que le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Nîmes-Alès-Cévennes-Camargue est en cours de révision et que dans le cadre de son établissement il est prévu la consultation de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Nîmes-Garons (CCE).

Considérant qu'en application de l'article L.571-13 du Code de l'Environnement, la CCE est consultée pour toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir des conséquences sur l'environnement.

De ce point de vue, cette commission organise l'information des riverains de l'aérodrome et des collectivités sur les conséquences induites par le changement de Plan d'Exposition au Bruit.

En outre, cette commission est présidée par le Préfet ou son représentant et est composée de 3 collèges :

- Le collège des représentants des professions aéronautiques avec les représentants des personnels exerçant leurs activités sur l'aérodrome, des représentants des usagers de l'aérodrome, et des représentants de l'exploitant ;
- Le collège de représentants des collectivités locales ;
- Le collège des associations.

Considérant qu'au titre du collège des représentants des collectivités locales, la Commune de Saint-Gilles dispose de deux représentants (un titulaire et un suppléant) qu'il convient conformément aux dispositions de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales de désigner.

Etes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée ?

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

**Eddy VALADIER** : Candidatures proposées par le Groupe majoritaire :

- M. Jean-Pierre Garcia, Titulaire
- M. Xavier Perret, Suppléant

**Christophe LEFEVRE** : Candidatures proposées par le Groupe de l'opposition :

- M. Christophe Lefevre
- Mme Frédérique Cordese

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Jean-Pierre GARCIA en qualité de titulaire et Monsieur Xavier PERRET en tant que suppléant afin de représenter la Commune de Saint-Gilles au sein de cette instance.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

#### **4. Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

**Eddy VALADIER** : Considérant que par arrêté n°2016-07-22-B1-007, le Préfet du Gard a procédé à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole (CANM) aux Communes de Domessargues, Fons, Gajan, Maressargues, Montagnac, Montignargues, Moulézan, La Rouvière, Saint-Bauzély, Saint-Génies-de-Malgoires, Saint-Mamert-du-Gard et Sauzet.

Cette extension de territoire implique des modifications sur la composition de l'organe délibérant de la CANM dont l'effectif est désormais porté à 104 et sur laquelle le Conseil municipal s'est prononcé lors de sa séance du 27 septembre 2016.

Considérant qu'en parallèle et conformément à la loi NOTRe, les établissements publics de coopération territoriale doivent procéder à une modification de leurs statuts afin d'y intégrer notamment leurs nouvelles compétences économiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Considérant qu'en conséquence, la CANM a opéré une mise à jour de ses statuts par délibération en date du 19 septembre 2016 s'agissant principalement des articles 1,4 et 7 relatifs respectivement à sa composition, ses compétences ainsi qu'au nombre et à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Considérant que les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur la modification des statuts dudit établissement et qu'à défaut d'acte intervenu dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, tels qu'approuvés par délibération du Conseil communautaire en date du 19 septembre 2016

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

#### **5. Budget Principal Ville de Saint-Gilles – Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2017**

**Eddy VALADIER** : Donc, c'est pour la première fois qu'on s'inscrit dans ce cadre du rapport d'orientation budgétaire.

Le budget 2017 s'inscrit dans un contexte économique national que nous connaissons, que nous avons qualifié d'encore fragile. Je crois que nous étions assez gentils lorsqu'on a écrit cela, donc une croissance fixée à 1,7 en 2017. Entre les objectifs initiaux de notre Gouvernement et ce qu'il se passe dans l'année comme malheureusement, c'est plutôt communément révisé à la baisse qu'à la hausse, bien évidemment, nous y reviendrons.

Une baisse continue des dotations de l'Etat en 2017, comme nous avons eu à les subir en 2014, en 2015 et en 2016. En 2017, il y a une baisse des dotations de l'Etat de 2,6 milliards d'euros. Entre 2013-2016, cette baisse totale des concours de l'Etat aura avoisiné les 10 milliards d'euros. Ses impacts sont bien évidemment sensibles. C'est dans ce contexte qu'il nous a fallu établir notre budget.

A proprement parler et plus spécifiquement, pour notre collectivité, sur le FPIC, la montée en puissance de ce fonds créé par la loi de finance de 2012 est aujourd'hui stabilisée, il était de même en 2016 à

1 milliard d'euros. Le FPIC attendu au titre de l'exercice 2017 pour la commune de Saint-Gilles est donc de 308 000 € et dans le même temps, vous avez les estimations des autres dotations.

Je ferais remarquer à l'assemblée qu'entre 2015 et 2017, les baisses de dotations de l'Etat auront représenté 1 896 000 €, c'est-à-dire que l'Etat a retiré à la Ville de Saint-Gilles 1 900 000 € dans les trois derniers exercices budgétaires. Vous comprenez que ceci, c'est toujours moins de ressources qui sont mises à notre disposition et que ce sont des économies qu'il nous est quasiment obligatoire de rechercher.

L'Etat poursuit le matraquage sur les collectivités, je vous le disais l'an passé. Je regrette que l'Etat ne se réforme pas lui-même, mais veuille faire porter les réformes sur nos collectivités.

Bien évidemment, pour évoquer le futur, faut-il qu'on connaisse mieux le passé. Donc, nous avons souhaité vous fournir les résultats de l'évolution de notre épargne nette, grosso modo, pour les entreprises, on pourrait appeler cela le bénéfice entre guillemets que fait la collectivité. Le bénéfice entre 2014 et 2015 est passé de 1 495 000 € à 2 024 000 €. Ce sont les derniers chiffres connus.

Je vous ai mis sur un petit tableau, ce n'est évidemment pas un jugement de valeur – il n'y a pas une compétition entre les communes voisines – mais je vous ai mis les communes qui sont immédiatement, en termes de population, en dessus de la Ville de Saint-Gilles ou immédiatement en dessous. Je vous ai donné les résultats de leur compte administratif 2015, c'est-à-dire de leur épargne nette.

Je ne veux pas commenter ces chiffres parce que cela serait inélégant vis-à-vis des autres collectivités, mais il y a deux collectivités qui ont une épargne nette négative. J'espère que pour elles, cela ne va pas durer bien longtemps.

Puis, il y a des collectivités qui ont une épargne positive : Villeneuve-lès-Avignon, Uzès, Pont-Saint-Esprit, Beaucaire et Saint-Gilles. Si vous voyez les chiffres, on est plutôt bien placé puisque :

- Uzès : 1 million d'euros ;
- Saint-Gilles : 2 millions d'euros ;
- Pont-Saint-Esprit : 1,2 million ;
- Beaucaire : 1 370 000 €.

Voilà un peu pour vous donner quelques ordres de grandeurs sur les résultats de la gestion de notre collectivité.

Nous avons souhaité, mais la loi nous y oblige de vous faire un point sur l'état de notre dette qui, je le rappelle, était de 12 680 000 € au 31 décembre 2013 et qui était au moment où Monsieur Stéphane MILON, directeur financier, a préparé ce document, c'est-à-dire le 31 octobre 2016, de 9 600 000 €. Pareillement à côté, je vous ai mis pour les mêmes communes, trois qui sont plus petites et trois qui sont plus importantes, les encours de la dette d'autres villes du département :

- Bagnols : 29 millions ;
- Uzès : 16 millions ;
- Pont-Saint-Esprit : 14 millions ;
- Beauvert : 13,5 millions ;
- Beaucaire : 12,7 millions ;
- Saint-Gilles : 10,4 millions ;
- Villeneuve-lès-Avignon : 9 millions.

Là aussi, sans apporter de jugement de valeur, cela vous situe le bon niveau et la bonne performance de la gestion de cette collectivité.

Je vous ai rappelé les faits marquants de la gestion de notre dette en 2016, vous vous en souvenez. Nous avons refinancé en début d'année un emprunt structuré qui n'était pas d'une extrême toxicité, mais dont la chambre régionale des comptes avait attiré notre attention et compte tenu des positions du marché financier, on a refinancé ce prêt structuré de sorte qu'on est passé d'un prêt noté 5E, à un prêt avec la note maximale 1E !

Il y a eu un recours à l'emprunt, mais qui n'est pas encore mobilisé de 2 millions d'euros en 2016 à 1,16 % sur vingt ans, c'est ce que je vous disais. Aujourd'hui, il y a des conditions de marché peut-être jamais vues, mais c'est Monsieur VIGUE qui pourrait nous faire l'historique, mais 1,16 sur vingt ans, c'est un produit extrêmement performant ; performance tout de même liée à la bonne santé de la ville, c'est-à-dire aux deux chiffres précédent que je vous présentais sur l'épargne nette et sa dette faible.

Vous connaissez l'adage « *on ne prête qu'aux riches* ». Effectivement, plus vous avez une gestion performante et plus les banques ont confiance à votre capacité à rembourser et plus elles vous font des produits très attractifs. Les communes qui n'ont pas de très bons résultats financiers, soit on ne leur prête pas du tout, cela c'est vraiment extrêmement grave, soit on leur prête à des taux plus élevés parce qu'il y a un risque plus grand qu'elles ne puissent pas un jour rembourser l'emprunt. C'est pour cela aussi qu'on a des niveaux de propositions très intéressants.

On a refinancé un emprunt du Crédit mutuel. On avait un emprunt qui était à 4,54 %. On nous a fait la proposition de nous le racheter, de nous en faire un autre du même montant à 0,86. Sur ce coup, la collectivité a gagné 80 000 €. Pareil, c'est toujours mieux : 80 000 € dans la caisse des Saint-Gillois que dans la caisse des financiers.

Au 31 décembre, l'encours de notre dette sera de 11 465 000 €. Ce qui signifie que depuis 2014, la collectivité aura souscrit deux millions d'emprunt nouveau alors que dans le même temps, elle en aura remboursé trois. Donc, voilà la situation de la dette de notre collectivité.

En ce qui concerne les orientations 2017 et les propositions que nous vous faisons, c'est bien évidemment de poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et d'y appliquer des taux de variation par chapitre, les plus faibles possibles par rapport au budget primitif 2016.

Nous vous proposons également de ne pas augmenter la fiscalité communale sur la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe foncière non bâtie, c'est-à-dire de ne pas augmenter les impôts comme nous les avons fait les deux années précédentes, tout en sachant que nous avons baissé de 1 % en 2014.

J'aurais probablement une bonne nouvelle à annoncer aux Saint-Gillois dans quelques semaines, c'est que nous avons baissé la taxe sur les ordures ménagères de 5 % cette année, vous l'avez vu sur vos feuilles d'imposition, 5,1 %. Je pense qu'on pourra peut-être probablement atteindre pour 2017 une baisse à deux chiffres, c'est-à-dire plus de 10 % sur les ménages. Là encore et effectivement, je peux le concevoir, on peut toujours faire mieux, mais c'est déjà pas mal lorsqu'on connaît cette collectivité qui n'a vu que des croissances de la fiscalité pendant dix ou quinze ans.

Compte tenu de ces décisions, l'évolution physique, ensuite des bases, elle a été fixée ou elle est prévue à 0,80 %. Donc, il est prévu une progression de nos bases fiscales de :

- 1 % pour la taxe d'habitation ;
- 2 % sur la taxe foncière ;
- 0 % sur le bâti.

Cela vous le comprenez, c'est l'Etat qui augmente les assiettes. Puis, s'il y a eu des constructions nouvelles ou des extensions de constructions existantes, cela rapporte plus d'argent à la commune de l'ordre de 1 % à 2 % selon les types de fiscalité.

Les produits des droits de mutation qui sont notamment très corrélés au dynamisme ou pas de l'immobilier, nous considérons que nous allons reconduire en première approche le volume perçu en 2016. Effectivement, on ne ressent pas, pour l'instant, de reprise économique dans ce pays. Donc on va rester sur les éléments connus en 2016. Puis, pour l'ensemble des autres recettes, nous partirons également sur des recettes stables.

Du coup, par chapitre, nous vous proposons les variations ou les volumes prévisionnels suivants :

- sur les atténuations de nos charges, ce sont des remboursements qui nous sont faits, qui vous le voyez, malheureusement, elles sont en continue diminution, on intègre une diminution de près de 17 % ;
- les produits des services et du domaine, c'est ce qu'on peut encaisser pour les cantines, pour le centre de loisir, tout ce que la collectivité fournit comme service, on propose d'inscrire à 675 000 €, c'est-à-dire -8 % parce qu'effectivement la crise économique qui touche nos concitoyens, fait en sorte que eux font attention à leurs dépenses, ils mettent moins leurs enfants aux cantines, au centre de loisir, à la piscine ; donc, on a moins de recettes. Il faut comprendre que le sort de notre pays et de nos collectivités est lié principalement à l'économie. Tant que notre économie ne repart pas, cela touche les ménages et cela touche les finances des collectivités ; c'est un cercle qui n'est évidemment pas vertueux ;
- les impôts et taxes, globalement compte tenu de notre volonté de ne pas augmenter les impôts, cela évolue peu : 0,30 % ;
- comme les dotations et participations : 2 % ;
- puis le reste quelques milliers d'euros, 46 000 € environ sur les autres produits de gestion courante, là aussi, on est dans des variations extrêmement mineures de sorte que le budget, en matière de dépenses de fonctionnement que nous devrions vous proposer au prochain Conseil municipal, devrait avoisiner les 17,5 millions d'euros.

Au niveau des dépenses, je vous parlais des principes de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Sur les charges à caractère général, nous proposerons une diminution d'un peu moins de 0,5 %, 0,40 %, autour de 3 260 000 €. Les charges de personnel et frais assimilés, c'est la rémunération essentiellement des agents de la collectivité, on vous propose une très légère hausse de 0,54 % parce que les carrières évoluent, nos agents vieillissent et changent d'échelon, mais c'est un chapitre tout à fait maîtrisé. On était à 9,3 millions en 2015, on se retrouve à 9 280 000 en 2017, c'est-à-dire que nous le maîtrisons.

Les autres charges de gestion courante, on propose une baisse de 4,5 % à hauteur de 2 millions d'euros. Sur les charges financières, une baisse de 57 %, à hauteur de 335 000 €. Là, vous savez je suis tout à fait transparent et honnête avec vous, il n'y a pas de magie, c'est que vous vous souvenez, en 2016, dans la renégociation des prêts, il y avait des équilibres pour les chapitres et des sommes étaient portées sur ce chapitre-là, c'est pour cela qu'on a un artefact sur 2016. Il faut plutôt comparer ce chiffre à celui de 2015 et évaluer la diminution de nos charges financières allouées des 390 000 € de 2015. Mais c'est plutôt bien, nos charges financières diminuent.

Les charges exceptionnelles restent simples de sorte qu'on vous proposerait un budget qui tournerait en dépenses de fonctionnement autour de 15,2 millions. C'était 15,7 millions en 2016 et 15,4 millions en 2015. Donc, lorsque nous vous disons et lorsque nous disons aux Saint-Gillois que nous essayons d'être les plus précautionneux possible avec leur argent, cela se traduit dans les chiffres même si chacun a bien compris que nous aussi, on subit des hausses diverses, tout ce que subissent aussi nos concitoyens.

Il est nécessaire au moment de ce rapport de faire un focus sur les charges de personnel, ce que nous faisons sur 2013, 2014, 2015 :

- 2014 : 269 équivalents temps plein ;
- 2015 : 255 équivalents temps plein.

Effectivement, on a fait un effort sur la gestion de nos effectifs. On prévoit dans les années à venir de ne pas dépasser les 260 équivalents temps plein. C'est une évidence si on veut maîtriser nos dépenses de personnel.



Nous avons déjà fait face à une augmentation du point d'indice au mois de juillet.

On aura à faire à une augmentation du point d'indice de 0,6 % au mois de février. Là aussi, c'est extrêmement difficile de tenir ces dépenses parce qu'à côté de cela, l'Etat nous impose des dépenses supplémentaires, mais on le fera avec ce qu'on nous impose.

Sur la capacité d'autofinancement prévisionnel, vous voyez notamment la troisième ligne, nous étions en prévision au budget 2016 à 2 541 000, on sera à 2,7 millions au BP 2017. En CAF nette au prévisionnel, on devrait être légèrement un peu plus ambitieux, un peu plus performant peut-être que ce que nous étions en 2016.

Semble-t-il, Monsieur MILON, les choses non seulement ne se dégradent pas, mais depuis trois ans, elles s'améliorent. On va tâcher de tenir le cap et de tenir le coup encore quelques années. C'est important parce que c'est cette capacité d'autofinancement qui nous permet – on va le voir derrière – de porter une ambition forte sur les dépenses d'investissement, c'est-à-dire sur les équipements de notre collectivité.

Je vous rappelle pour mémoire – nous l'avons déjà évoqué donc je ne veux pas m'y attarder, je ne veux pas appesantir dessus – mais notre volonté de renforcer la sécurité, c'est-à-dire d'offrir plus de tranquillités aux Saint-Gillois, on en a parlé tout à l'heure avec les effectifs de gendarmerie que nous avons de façon supplémentaire. Cela passe par la vidéosurveillance, par le conseil des droits et devoirs des familles, par la participation citoyenne et évidemment, un tas d'outils qui font partie de notre projet de mandat. Bien évidemment, une politique des quartiers autour de la rénovation des lotissements et du réaménagement du centre-ville, cela a commencé, cela va se poursuivre. Je le disais, c'est l'économie qui est un peu le nerf de la guerre ; donc, malgré la faiblesse de nos compétences en la matière, on va tâcher de mettre en œuvre un maximum de choses pour notamment aider nos commerçants locaux, développer l'économie.

Le tourisme est un choix de mandat que nous faisons. On fait le pari avec ma collègue Berthe PEREZ et Madame BREUIL de faire de l'Abbatiale notre fleuron, ce sera notre bateau amiral pour attirer des touristes. Madame PEREZ a signé un accord cadre avec le Pont-du-Gard il y a quelques temps. On fait ce pari que le tourisme peut nous apporter de la richesse.

Bien évidemment, il y a la rénovation urbaine notamment de notre centre historique ; puis tout le travail que nous faisons sur nos écoles, on y viendra peut-être avec Madame NOVELLI. J'ai eu plaisir d'inaugurer les travaux de réhabilitation de l'école Victor-Hugo il y a un mois ; et la semaine dernière, des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Laforet. On va s'atteler maintenant aux Calades, c'était un engagement de mandat et on le tient. Puis, aussi pour nos associations, les équipements sportifs, on a travaillé sur le stade des Arnavès et sur le gymnase de Jules-Ferry avec Monsieur DUMAGEL cette année. Donc, là aussi dans notre programme de mandat qui, je le rappelle, est de six ans. On a pris des engagements vis-à-vis des Saint-Gillois et on va tâcher de les tenir. Je crois même que nous allons les tenir ; puis si on peut leur offrir quelques belles surprises non prévues, on ne va pas se gêner.

Tout cela fera qu'au global, on devrait probablement atteindre un investissement sur ce mandat de 40 millions d'euros. C'est l'objectif de notre plan pluriannuel d'investissement jusqu'au mois d'avril ou le mois de mars 2020, pouvoir dégager les ressources suffisantes pour investir 40 millions d'euros dans cette collectivité, baisse d'impôts comprise. Cela se traduit sur nos budgets, mais on aura engagé en section d'investissement 5 millions d'euros en 2015. En ayant emprunté zéro en 2014, zéro en 2015, c'est qu'on investit plus qu'avant et on emprunte moins. C'est plutôt de bons hospices et

Monsieur MILON vous allez me le confirmer en 2016, on devrait être entre 7 et 8 d'euros de dépenses d'investissement ?

**Stéphane MILON** : Oui, en réalisation.

**Eddy VALADIER** : Donc, on passera autour des 7-8 millions. On va majorer de 50 ou 60 % nos investissements.

On vous proposera de traduire budgétairement, notamment les éléments suivants en 2017, la fin des travaux des halles Baltard pour 1,5 million. On va inscrire 3,5 millions d'euros sur les aménagements urbains de centre-ville. Monsieur DUMAGEL aura à sa disposition 1,8 millions pour réhabiliter et agrandir, notamment au niveau des vestiaires la halle Chouleur. Monsieur GARCIA que j'excuse, mais vous savez que c'est quelqu'un qui est extrêmement assidu dans son travail, petit souci de santé qu'il est en train de régler, mais c'est lui qui portera le projet de rénovation de notre salle Cazelles et du local pour nos aînés de La Rescountre à l'étage pour 1,4 million d'euros, ce sont des travaux qui commenceront au mois d'août ou septembre.

On va poursuivre nos travaux de voirie au-delà du centre-ville pour 2 millions d'euros, donc j'aurais le plaisir probablement d'annoncer d'autres rues qui seront réaménagées. On en parlera plus tard dans ce Conseil municipal, je le disais, notre bijou qu'on restaure, l'Abbatiale pour 2,7 millions d'euros et puis on achètera du matériel, on a besoin d'une nouvelle balayeuse parce que la propreté fait aussi partie de nos objectifs, on mettra 200 000 € pour acheter une balayeuse performante et puis la résorption de l'habitat de mauvaise qualité pour 300 000 €.

De sorte que, vous le voyez mes chers collègues, en 2017, budget primitif et supplémentaire compris, on aura le temps d'y travailler en cours d'année, on mettra en œuvre 15 millions d'euros d'investissement sur notre collectivité. Pour ceux qui connaissent l'histoire, cela c'est du jamais vu. Evidemment, je l'ai déjà évoquée avec vous, cela ce n'est pas d'une baguette magique, il y a une gestion saine, rationnelle, attentive, puis il y a notre capacité à mobiliser énormément de subventions de la part de nos partenaires et, plus on arrive à avoir des subventions de la part de l'Etat, de la région, du département ou de l'agglomération, plus cela nous permet de faire des travaux.

Ces dépenses d'équipement seront financées au travers de subventions : 5 millions d'euros. Bien sûr, du virement de la section de fonctionnement, c'est-à-dire de nos excédents autour de 4,7 millions, du FCTVA : 700 000 €, de recours à l'emprunt de 4,5 millions et de l'affectation des résultats de la réalisation budgétaire 2016 de 3 millions.

Voilà, mes chers collègues, les éléments que je souhaitais vous donner avec une dernière conclusion. C'est une situation financière de la collectivité de Saint-Gilles qui part de très loin ; évidemment, on n'est pas une ville riche, mais on s'améliore tous les jours et on le voit. Nos performances comparées à d'autres collectivités, mes chers collègues, nous n'avons pas à rougir de ce que vous faites, de ce que nous faisons et de ce que nos services font pour cette collectivité.

Dans le même temps, on va poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Cela devrait nous permettre de pouvoir investir lourdement pour la modernisation et l'avenir de Saint-Gilles. Voilà les quelques mots sur la base des documents préparés par notre service et je remercie Monsieur Stéphane MILON du travail qu'il a produit pour les préparer. Maintenant, j'ouvre le débat.

**Christophe LEFEVRE** : J'aurais une question à vous poser. Je ne vais pas être trop technique parce que cela peut vite être assez compliqué, notamment au niveau des emprunts, des charges financières etc. Dans les charges financières, vous avez une baisse de 57 %, mais vous n'avez peut-être pas intégré la renégociation du prêt de 2,4 millions auquel cas on a une charge financière en flux, en remboursement

d'emprunt, mais aussi on a une charge financière en stop puisque ce n'est pas un investissement concret. Là, on est sur un remboursement de pénalité, ce qui doit passer en principe en charges financières, mais ce n'est pas grave. Ce n'était pas tellement l'objet de ma prise de parole.

**Eddy VALADIER** : Je vous laisse terminer. Ce n'est pas grave, mais je vais vous y répondre.

**Christophe LEFEVRE** : D'accord, très bien, allez-y !

**Eddy VALADIER** : En fait, c'est déjà le cas. Ces charges financières, entre guillemets, exceptionnelles dans la renégociation du prêt dont on a évoqué qu'il avait produit une économie de 5 000 € parce qu'ils sont passés dans les charges de 2016. C'est pour cela que vous avez un écart de 50 et quelques pourcents. C'est pour cela qu'au moment de mon intervention, je vous ai dit, ne comparez pas les objectifs 2017 aux résultats 2016, comprenez plutôt, 2017 avec 2015, de mémoire, 2015 : 390 et 2017, en prévision bien évidemment : 335.

Les écritures sont passées tel qu'on vous les avait présentées au moment venu.

Donc, il n'y a pas d'élément financier qui est passé dans d'autres chapitres etc. Pourquoi cela diminue de 390 à 335 000 € ? Sur ce chapitre-là, ce sont les intérêts qui sont portés. Comme nous l'avons évoqué, on a renégocié à la baisse nos intérêts et lorsqu'on emprunte de façon nouvelle, on a des intérêts beaucoup plus bas que les crédits qu'on solde. Donc mécaniquement nos charges, c'est-à-dire les intérêts, ont une tendance baissière, de l'ordre de – toute comparaison pourrait se faire – 60 ou 70 000 € sur deux exercices comparables.

**Christophe LEFEVRE** : Sur cela, j'entends bien. Cela je l'ai compris, oui bien sûr.

**Eddy VALADIER** : Alors, je n'ai peut-être pas compris votre question, excusez-moi.

**Christophe LEFEVRE** : C'est possible.

**Eddy VALADIER** : Je n'ai pas compris la question.

**Christophe LEFEVRE** : Quoi qu'il en soit, je vais être plus terre à terre. Vous annoncez beaucoup de grands travaux dont on peut se féliciter pour certains, on n'est pas d'accord avec tous, mais vous le savez. Je voudrais revenir sur un article qui est paru il y a peu dans le Midi Libre à la suite des inondations où vous avez déclaré que la mairie n'avait pas les moyens de réaliser les travaux pour parer aux inondations dont souffre une partie de la population du centre-ville.

La question que je vais vous poser c'est : avez-vous chiffré ces travaux qui seraient salvateurs pour eux-mêmes et quelles sont vos priorités puisque d'un côté vous déclarez pouvoir faire plein de travaux, mais vous déclarez ne pas pouvoir faire cela, qui sont a priori salutaires pour une partie de la population ? J'aurais voulu votre avis sur vos priorités et comprendre que d'un côté, on puisse faire un certain nombre de travaux et que de l'autre, on n'ait pas l'argent pour faire ce qui est essentiel pour une partie de la population.

**Eddy VALADIER** : Evidemment, je vais vous répondre, Monsieur LEFEVRE.

Deux choses, la première chose, ces travaux ont-ils été évalués ? Oui, depuis des dizaines et des dizaines d'années puisque cette ville doit être à la troisième ou quatrième étude pour lutter contre les inondations.

Aujourd'hui, pour diminuer le niveau d'eau de ruissellement sur notre collectivité, il faut emprunter, il faut réaliser, Monsieur GILLI, au moins 15 à 16 millions d'euros de travaux. Sauf que sur ces 15 ou 16 millions d'euros de travaux, il n'y a aucune collectivité – parce qu'on leur a toute écrite – qui s'engage

à nous aider financièrement. En même temps, vous me dites – mais j'avais répondu et je le croyais à votre interrogation – mais pourquoi vous arrivez dans le même temps à faire 15 millions de travaux ? Oui, mais je vous l'ai dit, c'est parce que je vais chercher des millions d'euros de subventions. Sur l'Abbatiale, lorsque la commune va mettre 1 € de sa poche, cela va se traduire par 6 € de travaux. Bien sûr que la ville fait et que la ville est en capacité de faire. Si demain, nous avons nos partenaires qui, pour le domaine que vous évoquez, nous disent si la Ville de Saint-Gilles met 1 €, on vous en donnera 5 ou 6, nous pourrions faire les barrages.

Aujourd'hui, c'est qu'en la matière, les financeurs ne s'engagent pas sur ce domaine-là. Bien évidemment, s'il fallait que la ville supporte en totalité cet investissement, cela signifie que pendant cinq ou six ans, elle ne pourrait rien faire d'autre. Tant et si bien que si les choses étaient réalisées parce qu'il ne suffit pas d'avoir une étude ni de savoir qu'il faut construire x barrages qui coûterait 15 ou 16 millions d'euros ; il faut disposer des 50 ha nécessaires pour les réaliser parce qu'un barrage nécessite bien entendu la surface de son emprise, limitée, mais on doit acquérir tout le foncier en amont qui serait susceptible d'être submergé. Vous comprenez ? Ce sont des emplacements réservés dans le POS.

Je l'ai dit aux Saint-Gillois et je l'ai écrit : « Je ne serai pas celui qui continuera à faire rêver, qui dira je veux le faire mais qui ne le fera pas. » Ce dossier est extrêmement difficile, je l'ai dit à la presse, aux Saint-Gillois. Je ne crois pas que cela porte la crédibilité des élus de répéter « on va faire, on va faire, on va faire », et de ne jamais faire. Cela ne crédibilise pas la parole des élus. Donc, c'est pour cela que je le dis clairement, c'est un dossier qui est extrêmement difficile à monter dans des délais raisonnables. Je défie quiconque de prouver le contraire, sauf à mentir au Saint-Gillois.

La comparaison que vous avez faite, mais que je comprends, elle est hâtive parce qu'elle n'a pas ni même les tenants et aboutissants techniques ni même les ressources financières elles-mêmes. Puis, il ne faut pas qu'on oppose les investissements aux autres. On ne doit pas opposer les investissements faits dans les écoles à ceux faits dans le sport ou à ceux faits dans les aménagements urbains. Une politique municipale, cela doit être une politique équilibrée. Les Saint-Gillois ne comprendraient pas que nous mettions toutes nos ressources dans un seul domaine parce qu'il y a des besoins partout.

D'autres questions ou d'autres remarques ou d'autres appréciations ?

**Christophe LEFEVRE** : Je vous remercie pour ces précisions.

Dans un tout autre registre, vous venez de dire à l'instant qu'il ne fallait pas donner d'espérance et trop peu de faux espoir, l'espérance et trop peu de résultat.

**Eddy VALADIER** : Non, je leur donne beaucoup d'espérances dans tout ce que nous faisons. Je crois que les Saint-Gillois retrouvent confiance et fierté dans leur ville. Donc, je n'ai pas dit cela. Je vous ai dit, dans certains domaines, il faut être franc avec les gens.

**Christophe LEFEVRE** : Oui, j'entends bien, vous venez de le dire. J'avais compris.

En reprenant ces propos dans leur contexte, vous avez fait – vous allez me dire que je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, mais je reviens sur ce point – parmi vos thèmes de campagne la baisse des impôts, une promesse certainement qui a séduit pas mal de monde et pour laquelle beaucoup de gens voudraient voir du concret.

Vous avez mis des tableaux tout à l'heure, vous avez comparé les communes sur l'endettement ou le résultat net. Vous auriez pu mettre un tableau avec les taxes foncières des 27 communes de l'agglo et les taxes d'habitation où on est le premier dans la taxe foncière à Saint-Gilles et deuxième sur la taxe des habitations. Vous avez promis une baisse d'impôt de 6 %. Certes, le contexte n'est pas facile, mais c'est vous qui l'avez promis de votre propre chef.

Le mandat, vous me direz il reste encore trois ans, certes.

**Eddy VALADIER** : Exactement, vous n'êtes pas au bout de vos surprises.

**Christophe LEFEVRE** : Oui, mais il ne faut pas baisser de 6 % quinze jours avant le terme des élections.

**Eddy VALADIER** : Qui vous parle de quinze jours avant ?

**Christophe LEFEVRE** : Je ne critique rien. Je fais un constat et je vous rappelle, de manière très posée, que cela faisait partie de vos promesses de campagne et les gens attendent des résultats et pas de l'effet d'annonce parce que la baisse que vous évoquez sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vous savez très bien comme moi que l'assiette n'est pas significative par rapport aux impôts comme taxe foncière et taxe d'habitation.

**Eddy VALADIER** : Détrompez-vous Monsieur LEFEVRE et je vous en apporterai la preuve au Conseil municipal. Vous verrez que, in fine, une baisse de 10 % de la taxe sur les ordures ménagères, cela vaut parfois plus qu'une baisse de 1 % de la taxe foncière non bâtie ou bâtie. Détrompez-vous parce que la taxe sur les ordures ménagères est très chère. Ne croyez pas que pour les ménages, cela ne soit pas quelque chose d'important. 10 % qui peut me dire mieux ? Peut-être que j'annoncerai que cela fera 10 ou 13 % de nos moyens, mais vous verrez, je vous referai le calcul, ce que représente 13 % de la baisse sur la taxe sur les ordures ménagères et ce que pourrait représenter la baisse de 0,5 ou de 1 % sur la taxe d'habitation. Vous verrez que vous serez surpris de la comparaison.

Après, dans votre question, vous avez apporté la réponse. Aujourd'hui, nous avons produit deux exercices budgétaires : 2015 et 2016 ; il nous en reste encore quatre à construire.

Vous faites référence à l'article de Midi ce matin. Peut-être vous l'avez clairement lu comme moi, des communes qui ont baissé les impôts dans les trois dernières années, entre 2014 et 2016, il y en a deux, Bouillargues et nous, sur 27. Alors, je concède que nous partons de loin, mais vous ne pouvez pas me faire supporter l'antériorité de notre collectivité. Comme je l'ai dit, avec mes collègues, on se bat tous les jours, on fait des efforts, mais on ne peut pas faire non plus des miracles. Il y a aussi une situation que nous avons dû prendre en main en 2014. Cela a été rappelé par les journalistes ce matin, la hausse de la fiscalité de façon massive était supportée dans les années 2000. Nous avons été élus nous-mêmes en 2014, mais vous ne l'avez pas dit.

**Christophe LEFEVRE** : Non, je ne l'ai pas dit.

**Eddy VALADIER** : On ne peut pas dire que c'est la majorité que j'anime qui a fait en sorte que la fiscalité soit trop élevée à Saint-Gilles puisque nous avons fait le contraire, nous l'avons baissée. Je concède, on peut toujours vouloir plus. Quand on court le 50 m en cinq secondes, on peut dire que ce n'est pas assez bien, il faudrait le courir en quatre secondes. Après, on ne peut pas tout faire dans un même moment.

On investit déjà lourdement. Mais tout faire dans le même moment, là encore, j'attends que quelqu'un puisse nous démontrer crédiblement que c'est possible. Lorsque je regarde toutes les communes qui nous entourent et bien au-delà, les communes de notre pays, on voit que cela n'est pas possible et encore moins possible, je vous le rappelle, Monsieur LEFEVRE, c'était la deuxième ou troisième page de ce document lorsque l'Etat vous enlève 1,8 million d'euros parce que si l'Etat ne nous avait pas enlevé 1,8 million, à la rigueur, je souscrirais, mais je ne peux pas gérer à la fois la pénurie, les besoins et les retards de cette collectivité ; non, je ne suis pas monsieur miracle. Mais ne vous inquiétez pas, les choses arriveront à l'heure.

D'autres questions ou d'autres remarques ?

**Christophe LEFEVRE** : Non, plus pour le moment. Merci.

**Eddy VALADIER** : Je vous en remercie.

Je vous propose de voter favorablement...

**Jérôme MARCK** : C'est une prise d'acte.

Je crois qu'on se comprend, il ne s'agit pas de nous donner quitus sur cela, il s'agit de nous donner quitus sur le fait que nous vous l'avons présenté et que nous avons pu ensemble en débattre.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **6. Port de Plaisance – Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2017**

**Eddy VALADIER** : Monsieur PERRET n'est pas là, mais c'est bien dommage, mais si vous le permettez, on y passera plus rapidement.

On vous a donné les éléments de bilan financier en recettes comme en dépenses, ce sera autour des 99 ou 100 %. Donc, on respectera quasiment à la lettre le budget primitif que nous vous avons présenté en 2016. En matière d'investissement sur le port de plaisance, c'est la sécurité des points d'ancrage des bateaux qui ont été travaillés.

Quant aux orientations 2017, je crois qu'on peut dire qu'elles sont quasi-identiques à celles de l'année précédente, en continuité sur le budget du port.

Y a-t-il des questions ? Non.

Vous me donnez acte également de cette présentation ?

**Christophe LEFEVRE** : Absolument.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **7. Création et suppression de poste au 1<sup>er</sup> octobre 2016 :**

**Eddy VALADIER** : Si vous le permettez, je suppléerai Monsieur Jean-Pierre GARCIA sur les délibérations qu'il souhaitait porter ce soir.

Comme en l'habitude des créations et suppressions de postes notamment concernant un adjoint technique principal qui a changé de filière.

Des questions habituelles ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **8. Protocole transactionnel – Dommages liés à l'incendie Mas Bellevue, Mesdames GARNIER :**

**Eddy VALADIER :** Là encore, c'est un dossier de Monsieur GARCIA. On en avait discuté en commission communale, il y a un mois et demi. Cela concerne un protocole transactionnel d'un dommage lié à un incendie qui date du 30 juillet 2012 – parfois on a devoir de traiter aussi des affaires anciennes – où il vous est proposé un protocole transactionnel avec Madame GARNIER à hauteur de 10 242,26 € à la charge de la collectivité pour réparer les dégâts de l'incendie. C'est l'objet du protocole transactionnel de s'engager à ne pas poursuivre la commune par rapport à ce sinistre et de ne pas peut-être demander des dommages et intérêts par rapport à l'ancienneté etc.

Je crois que nous en avons discuté ensemble Monsieur LEFEVRE il y a deux mois.

**Christophe LEFEVRE :** Absolument.

**Eddy VALADIER :** On a préféré clore l'affaire. Comme dirait mon grand-père, il vaut mieux un bon compromis qu'un mauvais procès. Mais vous n'êtes pas obligé d'être d'accord avec mon regretté grand-père.

**Christophe LEFEVRE :** Si, il était sage.

**Eddy VALADIER :** C'est vrai, il faut qu'on s'inspire parfois de nos aînés. Ils avaient souvent beaucoup de bon sens.

Y a-t-il des questions ?

**Christophe LEFEVRE :** Non.

**Eddy VALADIER :** Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **9. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries et places du centre-ville – Avenant n°1**

**Eddy VALADIER :** La délibération suivante qui concerne la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries et places du centre-ville. Vous vous en souvenez, on vous avait présenté il y a quelques mois, je crois que c'était au mois de juillet, le marché de maîtrise d'œuvre pour les aménagements urbains du centre-ville ; objectif : 5 millions d'euros de travaux.

Puis, vous le savez aussi, je me suis tourné vers l'Etat pour obtenir des subventions. Monsieur le Préfet de région et Monsieur le Préfet du Gard m'ont dit : « Monsieur le Maire, on veut bien vous aider, mais comme vous portez beaucoup d'ambitions pour cette Commune de Saint-Gilles, vous commencez à nous coûter cher et ce serait bien de diviser... Est-ce que votre projet, vous allez le faire tout d'un coup ? » J'ai dit non, Monsieur le Préfet, on va le faire probablement sur un exercice et demi.

Donc il m'a demandé de scinder en deux notre demande de financement. Ce qui a occasionné bien évidemment des travaux supplémentaires pour notre maître d'œuvre puisqu'au départ, on avait pensé faire cela d'un seul coup, d'un seul trait. Donc, il est nécessaire de présenter un avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui fera en sorte que cette maîtrise d'œuvre nous coûtera quelques milliers d'euros supplémentaires. Mais vous le savez, grâce à cette petite dépense supplémentaire, j'ai récupéré 600 000€ . Je crois que j'ai bien fait d'écouter Monsieur le Préfet.

Y a-t-il des questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Oui.

**Eddy VALADIER** : Je vous écoute.

**Christophe LEFEVRE** : Excusez-moi, une question qui n'a absolument rien à voir avec la délibération, mais la prochaine dans ce rapport. Juste d'habitude on signe, il n'y a de feuille de... On ne signe rien cette fois-ci ?

**Jérôme MARCK**: Non, ce n'est pas une obligation juridique puisqu'on a vérifié, cela fait partie effectivement des évolutions de pratiques qu'on met en place dès aujourd'hui.

L'essentiel est que dans chacune des délibérations, on reporte le nom et le prénom des votants, de ceux qui ont procurations et le vote tel qu'il est opéré en séance.

**Eddy VALADIER** : Pour tout vous dire parce que vous le voyez, c'était à la fois de la préparation, de l'organisation avant la séance et en cours de séance. Cela perturbait aussi parfois nos interventions parce qu'il nous fallait signer, on discutait dans le même temps. A la région, je n'ai jamais signé de document à chaque délibération, au département non plus, à l'agglomération non plus.

Donc c'était un usage qui était instauré dans cette collectivité et dont on a considéré que cela avait plus de désagrément que d'utilité. Donc cela simplifie le travail de nos agents, cela ne perturbe pas au contraire le nôtre. Par contre, il faudra que vous signiez une feuille de présence, c'est tout.

**Christophe LEFEVRE** : D'accord. Voilà, c'était en aparté, mais cela m'inquiétait.

**Eddy VALADIER** : Ne vous inquiétez pas et vérifiez le, c'est partout pareil.

**Christophe LEFEVRE** : Non mais aucun doute.

**Eddy VALADIER** : Donc, sur cette délibération s'il n'y a pas d'autres questions.

**Christophe LEFEVRE** : Si, j'ai une question.

**Eddy VALADIER** : Mais vous commencez par me poser des questions qui n'ont rien à voir avant ; d'accord, allez-y !

**Christophe LEFEVRE** : Non, mais c'est une tactique.

Plus sérieusement, donc vous avez scindé en deux ces opérations aux fins d'avoir a priori plus de subventions.

**Eddy VALADIER** : On n'en avait pas, vous vous souvenez lorsque vous avez voté le budget, on avait zéro. Souvenez-vous, cela a été au moment des travaux du centre historique.

Sur ces travaux-là, vous vous souvenez, je vous avais dit : on va tenter le coup auprès de l'Etat et de Monsieur le Préfet de région que j'avais rencontré au mois de janvier, de porter un projet pour que la commune puisse bénéficier du fonds de soutien à l'investissement public local. Il y a quelques mois, je vous avais signifié que notre initiative a été couronnée de succès puisqu'on avait eu une subvention de 560 000 € sur les travaux centre historique. Je vous avais dit, je porterai devant les autorités de l'Etat notre projet d'aménagement urbain du centre-ville, les 5 millions d'euros qu'on veut mettre sur



Gambetta, Griffeuille, le Parvis, République, Victor-Hugo, cela va changer la ville. Sauf que comme je vous expliquais, cela faisait trop d'argent d'un coup pour le Préfet parce qu'il n'y a pas que Saint-Gilles, il en donne beaucoup à Saint-Gilles, il faut qu'il en réserve aussi un petit peu à d'autres collectivités.

Donc il m'a dit : « Si cela ne vous dérange pas, coupez-moi le dossier en deux. Au lieu de faire un appel d'offres, faites-en deux, phasez votre dossier en deux temps. Je vous financerai la première tranche sur les crédits de 2016 », ce qu'il a fait puisque j'ai reçu une notification, il y a dix, quinze jours, de 600 000 €. Il m'a dit : « Revenez me voir au mois de mars pour qu'on discute de la deuxième phase » où là je l'espère, mais je ne suis pas non plus devin, il pourra aussi nous aider.

Du coup, cela occasionne des frais supplémentaires à la maîtrise d'œuvre qui nous a dit : « On veut bien le faire mais cela coûte un peu plus cher de faire deux marchés que d'en faire un ». Dans le même temps, vous le savez, le fonds de soutien à l'investissement public local, son objectif c'est que les travaux démarrent le plus tôt possible pour doper l'économie.

Donc je m'étais engagé auprès de Monsieur le Préfet à ce qu'on lance les appels d'offres avant fin 2016. J'ai aussi demandé à notre maître d'œuvre qu'au lieu d'y aller « piano », il accélère et qu'il passe vite la cinquième pour que nous respections la parole que je donnais au Préfet parce que quand je vais aller le voir au mois de mars, je vais lui dire : « Monsieur le Préfet, on a respecté notre parole donc continuez à nous aider, on va continuer à la respecter ». Voilà, cela peut paraître de la cuisine, mais c'est une cuisine qui a bon goût parce qu'elle est efficace.

**Christophe LEFEVRE** : Très bien.

**Eddy VALADIER** : Comme je vous le disais, cela coûte 10 000 € à la commune de plus d'un côté, mais cela rapporte 600 000 de l'autre. Si on connaissait tous un rendement à ce niveau-là...

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **10. Travaux de réhabilitation du site Abbatiale – Marchés publics - Attribution**

**Eddy VALADIER** : C'est le dossier le plus important d'aujourd'hui, mais je ne vais pas m'y étaler, j'en ai déjà beaucoup fait. C'est la conclusion de notre ambition de restaurer l'Abbatiale de Saint-Gilles après deux ans de travail.

Je vous propose ce soir de retenir les entreprises qui auront à réhabiliter, à restaurer, à rénover, à sauvegarder notre Abbatiale. Vous le savez, on a délibéré plusieurs fois sur ce sujet. Donc on a engagé une consultation sur huit lots :

- lot maçonnerie, pierre de taille ;
- lot couverture ;
- lot restauration des sculptures ;
- lot menuiserie ;
- lot serrurerie ;
- lot peinture ;
- lot électricité ;
- lot mise sous surveillance.

Evidemment, vous avez dans le descriptif de la délibération l'ensemble de la procédure qui a été employée et qui a été respectée conformément au Code des marchés publics et vous avez les résultats de la proposition de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie il y a quelques jours et qui a examiné l'ensemble des offres qui avaient été faites à la collectivité.

Donc, le lot je vais y passer rapidement, si vous voulez y revenir, on y reviendra :

- le lot maçonnerie, pierre de taille à l'entreprise Vermorel pour un montant de 1 197 217,27 € ;
- le lot couverture au groupement Bourgeois à 132 559,88 € ;
- le lot restauration des sculptures à Jean-Loup BOUVIER pour la somme de 296 920,20 € ;
- les menuiseries à l'entreprise Massire pour 75 550 € ;
- le lot serrurerie à l'entreprise Théron pour 78 224,31 € ;
- le lot peinture a été un lot infructueux, mais ce n'est pas grave parce qu'avant de peindre, on fait toujours les fondations, donc comme c'était un lot qui arrivait en fin de chantier, on le relancera d'ici là ;
- le lot électricité à l'entreprise SPIE Sud-ouest pour 141 220 € ;
- le lot numéro 8 mise surveillance pour 45 600 €.

Voilà. Y a-t-il des questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Oui.

**Eddy VALADIER** : Allez-y !

**Christophe LEFEVRE** : Sur le choix des entreprises, effectivement il aurait fallu être là l'appel d'offres, donc on ne conteste pas le choix qui a pu être fait, en revanche...

**Eddy VALADIER** : Vous étiez excusé. Vous étiez convoqué, vous n'avez pas pu venir.

**Christophe LEFEVRE** : Oui, peut-être ; pas moi en tout cas, mais effectivement...

**Eddy VALADIER** : Vous n'étiez pas...

**Christophe LEFEVRE** : Pas là au sens large du terme.

**Eddy VALADIER** : Au sens de votre groupe, vous savez que vous avez des représentants, au moins, si vous venez, vous venez. Mais je comprends que vous puissiez avoir d'autres obligations que de venir.

**Christophe LEFEVRE** : Ce n'est pas cela le problème. Le problème, c'est que dans cette rénovation, où il y a des détails qui semblent avoir été omis et c'est ce qui me chagrine surtout, à savoir que – même si cela peut paraître anecdotique pour certains – vous avez le personnel de l'accueil à l'Abbatiale qui est logé dans un petit bureau, un cagibi, quelque chose de... La question que je me pose, c'est pourquoi vous l'avez omis. Peut-être que c'était un oubli et auquel cas cela se répare, de rénover, de leur donner des moyens décents d'exercer leur activité, c'est le premier point.

Le second point, il faut savoir que la convention de sécurité je crois que chaque année spécifique, il faut rétablir l'issue de sécurité qui est bouchée par ce cagibi. Donc, je voulais vous poser la question, à savoir que c'était peut-être l'occasion de rendre ce lieu conforme aux attentes, des lieux qui reçoivent du public sur les critères de sécurité.

**Eddy VALADIER** : Effectivement et vous êtes gentil, Monsieur LEFEVRE.

**Christophe LEFEVRE** : Merci.

**Eddy VALADIER** : Mais si vous étiez venu directement à la source aux informations, si vous aviez vu le personnel municipal, ils vous auraient dit que Madame Géraldine BREUIL les a rencontrés il y a plusieurs mois et leur a fait part que nous allions créer un nouvel accueil à l'Abbatiale de Saint-Gilles, ce que nous avons d'ailleurs dit il y a une quinzaine de jours à la paroisse que nous avons rencontré puisque bien évidemment, on va offrir, comme il est demandé depuis 23 ans par le personnel communal, un nouvel espace accueil. Cet espace accueil, on essaie de faire tourner nos neurones, on n'est pas stupide, on ne va pas le laisser devant la porte. Donc on va le positionner à un lieu beaucoup plus propice, ce qui permettra de lever les prescriptions que vous évoquez.

Après, là vous n'avez tout. Bien évidemment que vous n'avez pas tout. Il y a les compléments qui vont venir là. Souvenez-vous, je vous ai dit on va réaménager toute la place de la République et les parvis, vous ne le trouvez pas là.

**Christophe LEFEVRE** : Non, mais c'est marqué.

**Eddy VALADIER** : Bien sûr.

**Christophe LEFEVRE** : Je ne parle pas des extérieurs, je vous parle de la chapelle.

**Eddy VALADIER** : Voilà, mais pareil. Il y aura une autre consultation pour la partie spécifique à l'accueil, parce que ce ne sont pas les mêmes métiers, ce ne sont pas les mêmes choses et ce n'est pas la même nature d'autorisation.

Là, on a lancé les travaux, d'abord les plus urgents, les plus impérieux qui dépendaient de la DRAC. Bien évidemment, entre guillemets, la DRAC n'a pas à intervenir dans le local accueil. C'est pour cela qu'on ne peut pas et qu'il n'était pas opportun de tout mettre... Mais ce n'est pas parce que ce n'est pas là aujourd'hui que cela ne l'était pas hier ou que cela ne sera pas demain.

**Christophe LEFEVRE** : Bien sûr, mais si vous me confirmez que ce sera fait, c'est parfait.

**Eddy VALADIER** : Absolument.

**Christophe LEFEVRE** : Non.

**Eddy VALADIER** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est parfait. Vote à l'unanimité. Je vous remercie de cette belle confiance.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## 11. Marché d'Assurances – Attribution

**Eddy VALADIER** : J'en arrive aux marchés publics liés aux assurances : dommages aux biens, responsabilité civile, parc automobile. Nous avons souhaité consulter.

On vous propose de retenir :

- la SAMCL Assurances pour les dommages aux biens pour 21 000 € environ ;
- pour le lot 2 responsabilité civile, Paris Nord Assurances Services pour le montant de prime annuel prévisionnel de 13 161,37 € et de 347,55 € pour la garantie optionnelle, indemnité contractuelle pour nos enfants, donc un petit plus pour les enfants ;

- le parc automobile, Paris Nord Assurances Services pour un montant de 17 185,94 € et un montant de 352,55 € pour la garantie optionnelle préposée en mission.

Y a-t-il des questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Oui.

Ce que je voulais vous dire, c'est qu'au-delà du prix qui est une chose, les garanties en sont surtout une autre. J'ai le souvenir il y a quelques mois de cela maintenant, où la Mairie a dû rembourser – vous m'arrêtez, peut-être que les termes sont mal appropriés – les salaires d'un enseignant qui s'était blessé à l'Education nationale. Il s'était blessé au poignet à cause d'une vitre.

**Eddy VALADIER** : Oui, en 2010 ou je ne sais pas, 2011 ou...

**Christophe LEFEVRE** : Oui, voilà. J'ai souvenir de cela donc je voudrais savoir si avec les assurances souscrites – peu importe le prix – ou que vous allez souscrire, si ce type d'incident, d'accident revenait, si ces assurances marchaient parce que je suis quand même depuis cette date resté assez étonné que la Mairie doive décaisser un remboursement à l'Education nationale pour un professeur qui s'est blessé...

**Eddy VALADIER** : Cela est un peu différent, cela c'est logique. Vous savez, vous êtes assuré, mais vous êtes couvert si vous n'avez pas fait de faute. Je prends un exemple, vous êtes conducteur automobile, vous êtes assuré automobile. Si vous conduisez avec 10 grammes d'alcool et si vous n'avez pas révisé votre voiture etc. ce n'est pas parce que vous êtes assuré que vous serez remboursé.

Donc, dans le cas dont vous faites référence, c'est que la collectivité a été mise en cause sur le défaut de l'entretien, de la qualité ou de la protection au niveau du bâtiment. C'est surtout sur cela que la ville a été pénalisée au départ.

Effectivement, s'assurer est indispensable. Après, bien évidemment vous le comprenez, il y a toujours un choix entre être assuré correctement ou assuré, on ne peut pas non plus s'assurer pour tous les risques. D'abord, parce que vous ne trouvez pas d'assurance et puis parce que parfois, l'enjeu n'en vaut pas la chandelle. C'est pour cela, vous vous souvenez, qu'on s'était entouré d'un cabinet de consultant spécialiste en assurance. On l'avait évoqué ensemble, on vous avait dit il y a deux choses : d'abord, il faut qu'on se réassure, et puis aujourd'hui le marché est concurrentiel, on ne peut pas s'assurer sans vérifier qu'on ne peut pas avoir de meilleures conditions sur d'autres compagnies d'assurances, c'est ad vitam aeternam avec les mêmes assurances. Je crois qu'à titre individuel, c'est un peu ce que nous faisons. On sait qu'il y a des moments, quand on est un peu trop bon client, on finit par ne pas être bien traité. C'est exactement ce que l'on a fait. Sur ces trois contrats à garantie quasi équivalente, mais je ne vous dirais pas que tous les points sont identiques au contrat antérieur que nous avons, on sait que les assurances, tout bouge tous les jours et qu'il faut savoir lire entre les lignes, c'est pour cela qu'on a pris un cabinet consultant. On a fait 45 000 € d'économies, exactement 45 000,35 €.

Donc c'est pour cela qu'on renégocie, mais c'est la même chose que nous avons fait avec nos banquiers, avec nos prêteurs. On essaie de ne pas se laisser faire, on essaie de se battre, de renégocier, de faire jouer la concurrence et là on a gagné 45 000,35 €, c'est ce que j'avais noté.

Donc, on payait en gros avant 100 000 € ; maintenant on va en payer 52 000 et 45 000 € d'économie pour les Saint-Gillois. Vous voyez les 5 000, les 80 000, les 45 000, les 600 000, cela explique aussi certaines choses.

**Christophe LEFEVRE** : Non mais j'entends bien. Mais si vous payez, je ne sais pas 50 000 à l'Education nationale ou 10 000 par-ci par-là parce qu'il y a eu des incendies etc. du coup l'économie que vous disiez...

**Eddy VALADIER** : Mais cela na rien à voir avec des assurances.

**Christophe LEFEVRE** : Un peu. Donc l'économie est toute relative.

**Eddy VALADIER** : C'est votre jugement, je vous donne les chiffres. Effectivement, je comprends bien que vous ne partagiez pas ces résultats-là, mais voilà.

Y a-t-il d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

## **12. Téléphonie Mobile – Adhésion à l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture de services de communication mobiles et prestations annexes – Convention avec l'UGAP**

**Eddy VALADIER** : En matière de téléphonie mobile, nous vous proposons d'adhérer à l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture de services de communication mobile et prestations annexes avec l'UGAP. Pour accéder à cet accord-cadre, nous devons signer une convention et accepter une rémunération qui s'élève à 1 860 € hors taxes pour un marché subséquent qui sera conclu pour une durée ne pouvant pas être inférieure à 24 mois et pas supérieure à 48 mois. C'est cela, Monsieur le Directeur général ?

**Monsieur le Directeur général** : Oui.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Non.

**Eddy VALADIER** : Cela c'est pour la téléphonie mobile. Mais là encore, on payait 500 € par mois d'abonnement de téléphone mobile, là on va payer 200 parce qu'on passe par l'UGAP et on aura plus de services. Donc pareil, la téléphonie mobile, on était à un opérateur, il s'était un peu installé dans le confort, on a re-consulté et on gagne 300 € par mois pendant quatre ou cinq ans.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Je cède la parole à Madame BREUIL.

## **13. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – attribution de subventions**

**Géraldine BREUIL** : La délibération porte sur les aides aux façades pour les propriétaires particuliers qui s'engagent dans des opérations de restauration de leurs façades en centre ancien au regard du cadre du PNRQAD et du secteur sauvegardé.

Depuis la modification du règlement d'attribution en février 2015, nous passons donc en commissions plusieurs dossiers par mois. Entre juillet et octobre 2016, neuf projets ont été réputés éligibles au dispositif d'aides.

Nous vous demandons donc de valider l'attribution de ces aides pour ces neuf dossiers qui représentent un volume de 92 665 € de travaux de ravalement de façades et d'un montant de 15 977 € de subvention.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions à poser à Madame BREUIL ?

**Christophe LEFEVRE** : Non.

**Eddy VALADIER** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Madame NOVELLI, la fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

#### **14. Fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs non logés par la Commune pour l'année scolaire 2015-2016**

**Dominique NOVELLI** : Pour se mettre en conformité avec l'arrêté préfectoral qui nous le demande, nous prenons comme chaque année une délibération sur l'indemnité représentative de logement pour les éventuels instituteurs qui seraient sur notre commune et que nous n'avons pas actuellement car nous n'aurions pas de logement à leur proposer, c'était le cas.

Donc elle est fixée, comme l'année précédente, à 2 808 €. Mais encore une fois, nous n'avons pas d'instituteurs sur notre commune, ce ne sont que des professeurs des écoles.

Y a-t-il des questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Non.

**Dominique NOVELLI** : J'imagine.

**Eddy VALADIER** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

#### **15. Rémunération des Agents recenseurs**

**Eddy VALADIER** : En lieu et place de Monsieur GARCIA, la délibération suivante concernant la rémunération des agents recenseurs. Là encore, c'est une délibération habituelle qui vous est soumise. Il y a une dotation forfaitaire qui nous est allouée de 2 680 € et on vous propose de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale, sur la base d'un forfait horaire en fonction du nombre de questionnaires.

Je vous rappelle que ce recensement s'effectuera du 19 janvier au 25 février 2017, soit environ cinq semaines précédées de deux demi-journées de formation de nos agents recenseurs.

Y a-t-il des questions ? Non ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Madame BREUIL, je vous recède la parole concernant les demandes de subventions.

**16. Demande de subventions dans le cadre de la restauration de deux tableaux dans l'Abbatiale**

**Géraldine BREUIL** : C'est une demande de subventions pour la restauration de deux tableaux classés dans le site abbatial, qui sont classés donc monuments historiques. Ces deux tableaux représentant saint Gilles surpris dans sa retraite par le roi Wamba et l'adoration des bergers. Tous deux sont éligibles aux subventions de la DRAC à hauteur de 50 %.

Nous demandons donc par cette délibération subvention à la DRAC à hauteur de 50 % pour 13 500 €, puisque le montant prévisionnel des dépenses est de 27 000 € pour ces restaurations.

Nous demandons également à la Région 20 % de subvention pour un montant de 5 400 € et au Département, 10 % pour un montant de 2 700 €.

La contribution pour la Ville de Saint-Gilles sur ces 27 000 € sera donc limitée à 5 400 €.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Oui, une question.

Vous évoquez des demandes de subventions, ce qui veut dire qu'elles ne sont pas encore accordées, peut-être un peu accordées oralement mais a priori... Juste, il me semble qu'on avait signé il y a quelques temps une convention pour obtenir du mécénat pour ce type de restauration. Je voulais savoir quand ou sur quel type d'œuvre cela allait s'appliquer.

**Géraldine BREUIL** : Nous avons signé une convention avec la Fondation du patrimoine pour la restauration de la façade de l'Abbatiale mais elle n'est pas encore passée en Conseil municipal.

La délibération qui peut s'apparenter à ce dont vous parlez serait peut-être une convention avec le Rotary Club qui a initié la démarche de la restauration du premier tableau et que sur cette volonté du Rotary en effet, on a signé une convention avec eux car ils avaient envie de participer, ils étaient à l'initiative de cette demande de mécénat. Donc, nous nous étions engagés aussi auprès d'eux à continuer la démarche de restauration des tableaux. En effet, pas forcément avec le Rotary, ils ont engagé la démarche. Là aujourd'hui, on lance la restauration de deux autres tableaux.

**Christophe LEFEVRE** : Très bien. Merci pour votre réponse.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il d'autres questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Non.

**Eddy VALADIER** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Madame PEREZ à qui je cède la parole concernant le tourisme.

## 17. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Gilles et son Office de Tourisme

**Berthe PEREZ** : C'est une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Saint-Gilles et l'office de Tourisme.

*Considérant la délibération 2012/09/15 en date du 29 septembre 2012 par laquelle le Conseil municipal de la Ville de Saint-Gilles institue un office de Tourisme sous forme d'un établissement public industriel et commercial ;*

*Considérant les dispositions du Code du tourisme et notamment les dispositions particulières applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'établissement public industriel et commercial résultant des articles L. 133-4 et suivants ;*

*Considérant les missions de service public que l'office de Tourisme s'est vu confier et qui sont définies dans l'article 4 des statuts approuvés par délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2012 et adoptés par le Comité de direction de l'office de Tourisme en date du 12 décembre 2012, et rappelée ci-dessous la liste des missions qui lui sont confiées ; (donc, vous avez toute une liste)*

*Considérant que la Commune de Saint-Gilles apporte un soutien financier et matériel du tourisme de Saint-Gilles, dont les conditions sont stipulées au sein d'une convention.*

*Le Conseil municipal est saisi pour se prononcer sur les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'office du Tourisme.*

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions concernant cette convention ?

**Christophe LEFEVRE** : Oui.

**Eddy VALADIER** : Allez-y !

**Christophe LEFEVRE** : Tout simplement, on avait évoqué il y a de cela un an et demi, ensemble lors d'une commission, que pouvaient être améliorés peut-être les jours d'ouverture de l'office du Tourisme hors saison, à savoir qu'ici la saison démarre tôt parce que dans le Midi, il n'y a pas que juillet et août qui comptent.

Or, l'office du Tourisme est souvent fermé le samedi hors saison et la fréquentation touristique pourrait induire que cette structure soit ouverte, peut-être pas tous les dimanches, mais au moins le samedi dans certains cas. Or, je ne vois pas dans cette convention de notion de jours d'ouverture. Je voulais savoir à qui incombent les décisions d'ouverture de cette structure et est-ce que cela peut être apporté en complément à cette convention ?

**Berthe PEREZ** : Oui, c'est-à-dire que les horaires d'ouverture sont faits en fonction de la fréquentation déjà. Le bilan est fait en fin d'année et en fonction... Déjà cette année, vous avez pu remarquer que l'office du Tourisme était ouvert le samedi plus longtemps et avant la saison estivale.

Après, quand on fait les comptes et qu'on voit qu'il n'y a pas beaucoup de touristes par exemple au mois de novembre, on n'ouvre pas... Mais tout dépend du bilan, de la fréquentation.

Le dimanche, on a beaucoup plus de monde, on touche beaucoup plus de monde sur le marché que de personnes venaient à l'office du Tourisme.

**Christophe LEFEVRE** : Oui j'entends, le dimanche c'est normal. Je vous dis cela parce que j'ai constaté moi personnellement qu'il y avait des touristes qui cherchaient l'office de Tourisme et qui était fermé parce que la saison est beaucoup plus large que dans d'autres secteurs touristiques et comme il y a une



volonté de développer le tourisme, j'imagine qu'il faut que les moyens suivent. Je parle des moyens non pas financiers mais ergonomiques. Donc, c'était l'objet de ma question.

**Berthe PEREZ** : Déjà cette année, on a fait un effort c'est vrai d'ouvrir plus tôt le samedi et de fermer plus tard.

**Christophe LEFEVRE** : Mais en tout cas, il n'y a rien... Qui se charge, pas d'imposer, mais qui se charge de décider ?

**Berthe PEREZ** : C'est fait en comité de direction.

**Christophe LEFEVRE** : D'accord. Donc, c'est pour cela que ce n'est pas dans cette convention.

**Christophe LEFEVRE** : Très bien. Merci de ces précisions.

**Eddy VALADIER** : Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Toujours Madame PEREZ.

**18. Demande de subvention auprès du Département du Gard pour la médiathèque concernant deux actions : le « Festival Saint-Gilles à contes découverts » et l'« Accès au numérique pour tous », exercice budgétaire 2017**

**Berthe PEREZ** : C'est une demande de subvention auprès du Département du Gard pour la médiathèque concernant deux actions : le Festival à contes découverts et l'Accès au numérique pour tous, exercice budgétaire 2017.

C'est favoriser l'accès à la lecture par l'intermédiaire de la médiathèque sous une forme orale, écrite, visuelle ainsi que numérique. C'est permettre à chacun d'acquérir une pratique culturelle de base, d'enrichir son imaginaire et sa sensibilité, de développer son autonomie, de construire son jugement et de s'ouvrir au monde.

Pour l'année 2017, les montants prévisionnels globaux de ces deux actions sont les suivants :

- le Festival à contes découverts dont le coût estimatif est de 49 000 € ;
- l'Accès au numérique pour tous dont le coût estimatif est de 70 000 €.

Le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés auprès du Département du Gard.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions concernant cette demande de subvention ?

**Christophe LEFEVRE** : Une précision.

**Eddy VALADIER** : Allez-y !

**Christophe LEFEVRE** : Sur le coût que Festival Saint-Gilles à contes découverts, donc on sait qu'a priori cela existe toute l'année mais il y a la semaine du 19 au 24 mai, c'est là où il y a le pic d'activité. Je

voulais savoir ces 49 000 € étaient principalement consacrés à cette semaine-là ou étaient-ils répartis tout au long de l'année en termes de besoins ?

**Berthe PEREZ** : C'est réparti sur toute l'année puisqu'il y a aussi des ateliers.

**Christophe LEFEVRE** : D'accord, c'était juste cela. Merci.

**Eddy VALADIER** : Pas d'autres questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Non.

**Eddy VALADIER** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Madame PEREZ, vous pouvez poursuivre.

### 19. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Languedoc-Roussillon pour les actions d'animations menées en 2017 par la médiathèque

**Berthe PEREZ** : Là c'est pareil, c'est une demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Languedoc-Roussillon. Là cette fois, ce sont autour des actions d'animations menées en 2017 par la médiathèque.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ?

**Christophe LEFEVRE** : Oui, question.

On est dans la droite ligne de la délibération précédente là, à savoir que vous demandez une subvention pour parvenir à financer partiellement ces budgets, sauf que dans la délibération précédente, on avait les montants, c'est-à-dire 49 000 et 62 000. Dans cette délibération-là, on n'a pas les montants. Je voulais connaître quel était le budget nécessaire pour l'accès à la culture ?

**Berthe PEREZ** : Je ne sais pas.

**Christophe LEFEVRE** : Voilà. Mais quels sont les montants des budgets de ces... ?

**Berthe PEREZ** : Alors là pour les chiffres exacts, je ne les ai pas. Par contre, on peut vous les fournir si vous voulez.

**Christophe LEFEVRE** : Mais pourquoi vous les donnez pour la délibération précédente mais pas pour celle-là ?

**Berthe PEREZ** : Oui, mais là je ne les ai pas, effectivement. On vous répondra par écrit si vous voulez, on les demandera, on vous les fournira.

**Christophe LEFEVRE** : D'accord.

**Eddy VALADIER** : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Eddy VALADIER** : Madame PEREZ, la dernière délibération du Conseil municipal vous revient.

**20. Demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour deux manifestations littéraires : le Festival « Saint-Gilles à contes découverts » et les « Rendez-vous de la BD », exercice budgétaire 2017**

**Berthe PEREZ** : Alors c'est pareil, c'est toujours la demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour les deux manifestations littéraires : le Festival à contes découverts et les Rendez-vous de la BD, pour l'exercice 2017.

Pour l'année 2017, les montants prévisionnels globaux de ces deux manifestations littéraires sont les suivants :

- le Festival Saint-Gilles à contes découverts dont le coût estimatif est de 49 000 € ;
- les Rendez-vous de la BD dont le coût estimatif est de 23 300 €.
- 

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Ne partez pas, nous avons reçu un vœu qui nous sera présenté par Madame BONARDI, que nous écoutons.

**21. Vœu « Ma Commune sans Migrants »**

**Patricia BONARDI** : Merci.

Dans le contexte du démantèlement de la jungle de Calais ainsi que l'accueil par la France de plus de 30 000 migrants consécutivement, au plan de relocalisation décidé par la Commission européenne, le ministère de l'Intérieur est en train de préparer un schéma visant à répartir près de 12 000 migrants dans toutes les régions de France ; exception faite pour l'Île-de-France et la Corse.

Déjà les villages ont été sélectionnés par les préfetures sans aucune concertation préalable avec les populations et les exécutifs locaux concernés.

Cette politique de dissémination de la jungle de Calais est très majoritairement rejetée par les populations locales.

De plus, le caractère autoritaire et unilatéral des décisions préfectorales suscitent une véritable colère chez les populations locales à qui on demande d'obtempérer sans leur demander leurs avis.

Des manifestations et des réunions publiques ont déjà été organisées et des pétitions distribuées, ce qui démontre que ce thème mobilise les citoyens.

Considérant que l'accueil de migrants génère un coût financier et social que nos communes soumises à la baisse de dotation de l'Etat ne peuvent que supporter sans augmenter la fiscalité locale ;

Considérant qu'il est impensable de demander aux contribuables locaux déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale de contribuer financièrement à l'accueil de migrants sur le territoire de la commune ;

Considérant que l'installation de camps de migrants situés à proximité des cœurs de ville engendre des tensions graves avec les administrés de nos communes, nuit à l'ordre public, asphyxie l'économie locale et menace l'exercice de la liberté individuelle, garantie constitutionnellement ;

Considérant que les corridors migratoires qui sont empruntés par les migrants permettent par la même occasion à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République en vue de commettre des attentats contre nos populations et qu'il n'est pas exclu que certains soient infiltrés dans des groupes de migrants répartis dans les centres d'accueil ;

Considérant que l'immigration massive nourrit les revendications communautaristes contraires aux principes de laïcité, principes que sont tenus de respecter les élus locaux dans la mise en œuvre de leur politique municipale ;

Deux, la Ville de Saint-Gilles s'engage à s'opposer au plan d'accueil de migrants consécutif au démantèlement de la jungle de Calais.

Trois, la Ville de Saint-Gilles s'engage à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive et/ou l'accueil de migrants en situation irrégulière.

Quatre, la Ville de Saint-Gilles s'engage à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centre d'accueil et d'orientation (CAO) et/ou l'extension d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

Cinq, la Ville de Saint-Gilles s'engage à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des camps sauvages de migrants ou la cessation de toute emprise irrégulière par des groupes de migrants sur le territoire de la commune.

Six, la Ville de Saint-Gilles s'engage à utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour faire connaître son opposition à l'accueil de migrants sur leur territoire.

Sept, la Ville de Saint-Gilles organise une réunion publique d'information à destination des administrés afin de les renseigner sur l'impact des politiques d'accueil de migrants et des raisons objectives qui motivent une opposition à leur accueil.

Huit, soit adopté en Conseil municipal que ce vœu soit communiqué aux représentants de l'Etat dans le département, au Conseil départemental et au Conseil régional.

Merci de votre écoute.

**Eddy VALADIER** : Merci Madame.

Que vous dire ? Je ne veux pas être désobligeant avec vous, Madame BONARDI, parce que je vous respecte beaucoup et je vous aime beaucoup. Vous avez pris un document présenté au mois de septembre 2016 par Monsieur le Maire front national d'Hénin-Beaumont.

**Patricia BONARDI** : Et alors ?

**Eddy VALADIER** : Attendez, je vous ai laissée vous exprimer, je m'exprime.

Et vous y avez remplacé le mot Hénin-Beaumont par Saint-Gilles.

**Patricia BONARDI** : Oui, mais à Nîmes, c'est pareil, Fréjus c'est pareil, toutes les... c'est comme cela. Cela vous choque ?

**Eddy VALADIER** : Madame, vous connaissez...

**Patricia BONARDI** : Non, mais dites-le si... Parce qu'il faut un vote, il faut voter, donc vous allez voter.

**Eddy VALADIER** : Vous faites un vœu.

**Patricia BONARDI** : Alors, c'est oui ou c'est non ?

**Patricia BONARDI** : Cela n'a pas besoin de me sortir la...Que ce soit Hénin-Beaumont ou une autre ville, peu importe. Il faut arriver à un moment où quand même vous preniez position claire et nette dans votre vie politique, Monsieur VALADIER, ce serait bien. Mais la réponse on la connaît.

**Eddy VALADIER** : Merci pour la réponse. On peut mettre aux voix ?

**Patricia BONARDI** : Oui, mais la réponse, on la connaît.

**Eddy VALADIER** : Alors, je vais vous la rappeler la réponse.

**Patricia BONARDI** : Mais dites-nous-la quand même, on veut l'entendre. Comme cela, les Saint-Gillois sauront.

**Eddy VALADIER** : Madame BONARDI, effectivement, je ne veux pas du tout être désobligeant à votre égard.

**Patricia BONARDI** : Mais non, allez-y.

**Eddy VALADIER** : Il n'y a pas chez vous de travail : vous faites google, vous allez me chercher un truc à Hénin-Beaumont, vous le cliquez...

**Patricia BONARDI** : Ne changez pas de conversation, je vous ai lu un texte, c'est clair, c'est sérieux.

**Eddy VALADIER** : Madame BONARDI, un vœu n'est pas un débat, donc je vous ai laissé...

**Patricia BONARDI** : C'est vous qui partez dans le débat Monsieur, ce n'est pas moi.

**Eddy VALADIER** : Je ne peux pas en placer une, je ne peux pas vous répondre.

**Patricia BONARDI** : Parce que ce n'est pas qu'on vous en placez, il faut un vote ; ou le vote vous allez le faire ou sinon, on n'a pas besoin de google, de Hénin-Beaumont...

**Patricia BONARDI** : Google, qu'est ce que vous allez me sortir aussi ? Le canard ? Le petit canard, on s'en fout de cela.

**Eddy VALADIER** : Juste, si vous le permettez, Madame BONARDI.

**Patricia BONARDI** : Allez-y !

**Eddy VALADIER** : Ce document, il avait un intérêt au mois de septembre, il n'en a plus aujourd'hui.

**Patricia BONARDI** : Vous croyez ? S'il n'en a pas aujourd'hui, alors tout va bien à Saint-Gilles, c'est terrible, mais chez vous c'est fou.

**Eddy VALADIER** : Je ne vous dis pas que tout va bien, mais pourquoi... vous avez vu passer des flots de migrants en péniche ou... ?

**Patricia BONARDI** : Donc, Saint-Gilles est la seule ville où il n'y a pas de problème.

**Eddy VALADIER** : Je vais vous laisser voter. Est-ce que vous pouvez prendre une minute, Madame BONARDI ? Pourquoi je vous dis qu'il n'a pas d'objet ? Vous reprenez la troisième phrase de ce que vous nous avez lue. « *Le ministère de l'Intérieur est en train de préparer un schéma visant à répartir les 12 000 migrants de Calais* ».

Aujourd'hui, le schéma, cela fait longtemps qu'il est préparé et cela fait longtemps que la jungle a été démantelée. Ils ont déjà été répartis, vous me parlez du passé.

**Patricia BONARDI** : Oui, mais il y en a encore qui arrive. Cela ne s'arrête pas, vous le savez.

**Eddy VALADIER** : Je ne suis pas à Calais, moi.

**Patricia BONARDI** : Si, vous le savez. Puisque vous parlez de google, allez sur twitter, c'est plus moderne quand même.

**Eddy VALADIER** : Sûr ?

**Patricia BONARDI** : Twitter vous connaissez ?

**Eddy VALADIER** : Mais ce n'est pas un moteur de recherche, twitter.

**Patricia BONARDI** : Allez-y, vous verrez ce qui se passe là. Soyez un peu sérieux et arrêtez de me dénigrer parce que les Français en ont marre. Il n'y a que vous qui rigolez, c'est bien, bravo ! Rigolez bien.

**Eddy VALADIER** : Madame BONARDI, vous ne me laissez pas la parole, Madame. Si vous me permettiez de finir pour pas que cela s'éternise.

Au contraire, Madame BONARDI, je ne vous ai pas dénigrée ; je vous ai dit que je vous respectais et que j'allais vous répondre, mais vous m'avez interrompu toutes les secondes, je ne peux pas en placer une.

Au-delà du fait, Madame BONARDI, vous récupérez quelque chose qu'il y a dans une autre commune. Je tiens à vous rappeler et c'est pour cette raison que nous ne participerons pas à cette mascarade et à ce vote. C'est que sur cette question, j'ai répondu aux Saint-Gillois, il y a un an. Souvenez-vous ce que j'avais écrit dans le journal municipal, bien avant d'ailleurs les élus front national de Hénin-Beaumont, Beaucaire, Fréjus ou ailleurs. Je l'ai écrit, je crois de façon assez courageuse et je l'ai diffusé aux 14 000 Saint-Gillois.

J'ai dit aux Saint-Gillois, que je pouvais comprendre que la guerre, la misère puissent faire en sorte que certains étrangers veuillent venir sur le sol européen en général, sur le sol français en particulier. J'ai dit que, si, je pouvais le comprendre, je considérais que la Ville de Saint-Gilles, compte tenu de son

contexte social, difficulté de certains de nos concitoyens à se loger, parfois à se nourrir ; compte tenu des difficultés de logements que certains de nos concitoyens Saint-Gillois avaient ; compte tenu des difficultés économiques de cette ville avec un taux de chômage élevé, je ne ferai rien pour accueillir des réfugiés sur Saint-Gilles. J'avais rajouté que si quelqu'un voulait en accueillir à son domicile, je ne pourrais pas d'ailleurs m'y opposer et libre à lui dans le respect des valeurs républicaines de le faire, mais que moi-même, en tant qu'autorité, maire de cette collectivité, je ne mettrai pas les moyens, les outils, les ressources financières de notre commune à disposition de l'accueil des réfugiés. Je l'ai dit cela, il y a douze mois.

**Patricia BONARDI** : C'est parfait.

**Eddy VALADIER** : Vous ne lisez pas le journal municipal ? Vous êtes élue.

**Patricia BONARDI** : Vous allez voter pour alors.

**Eddy VALADIER** : Je l'ai dit déjà cela, il y a douze mois. Donc, vous nous faites du réchauffé en plus qui est de la propagande purement du front national d'Hénin-Beaumont. Excusez-moi, cela n'a pas grand-chose à faire ici, sur cette forme et dans ce contexte, et j'y ai déjà répondu.

D'ailleurs, souvenez-vous, votre collègue a écrit une belle prose sur le sujet en disant « mais oui, quand bien même le Maire nous aurait dit que... Je suis allé voir Monsieur le curé qui m'a dit que... » Donc, tout cela c'est du réchauffé.

**Patricia BONARDI** : Cela se retourne.

**Eddy VALADIER** : Non, mais c'était gentil.

Notre groupe ne participera pas à cette mascarade parce que nous avons déjà répondu sur ce sujet-là.

**Patricia BONARDI** : Non.

**Eddy VALADIER** : Je viens de vous le dire, mais vous reprendrez le journal municipal qui est là.

**Patricia BONARDI** : Alors, vous êtes d'accord, mais vous ne voulez pas voter.

**Eddy VALADIER** : Mais je ne vais pas faire les choses deux fois, madame, non.

**Patricia BONARDI** : Pourquoi vous ne votez pas ce vœu ?

**Eddy VALADIER** : Nous ne prendrons pas part au vote.

Qui est contre ? Qui est pour ?

Si personne n'est contre, si personne n'est pour, vous avez présenté un document qui n'intéresse personne, je vous le dis-moi.

**Patricia BONARDI** : Ce n'est pas un vote, cela.

**Eddy VALADIER** : Qui est pour, ce n'est pas un vote ? je fais comment ? Dites-moi.

Qui est pour ? Mais soyez « pour » Madame BONARDI.

**Patricia BONARDI** : Oui, mais je suis pour, mais tout le monde le sait.

**Eddy VALADIER** : Levez le doigt. C'est vous qui le présentez.

**Patricia BONARDI** : Attendez, vous prenez les gens pour les imbéciles.

**Eddy VALADIER** : Non. Vous me dites qu'est-ce qu'on fait ? Qui est pour ?

**Patricia BONARDI** : Je vous lis un texte, vous prenez tout à la dérision. Vous prenez les gens pour des cons.

**Eddy VALADIER** : Mais madame, ce n'est pas moi qui... mais ne dites pas cela.

**Patricia BONARDI** : Moi, je me méfie de cela parce que vous l'avez déjà fait. Il suffit qu'on vous propose quelque chose et vous faites comme le Gouvernement.

**Eddy VALADIER** : Mais dites-moi madame, j'ai été tout à fait respectueux.

**Patricia BONARDI** : Je n'accueille personne, arrêtez un petit peu votre cinéma.

Après, vous vous étonnez que vous êtes dans la politique comme cela, ce n'est pas étonnant, que vous soyez au fin fond en bas, il ne faut pas vous étonner.

Il faut avoir un peu l'estomac en politique. Vous, vous ne l'avez pas.

On propose un vœu, vous prenez tout à la dérision. On parlait d'Hénin-Beaumont, de google, de n'importe quoi, que vous l'avez même déjà fait. Mais quand on l'avait déjà fait parce que vous avez fait une petite interview, c'est cela ? Et vous n'avez pas le courage de voter, c'est cela ? Toutes ces propositions ?

**Eddy VALADIER** : Je crois qu'on va en arrêter là.

**Patricia BONARDI** : Vous n'avez pas le courage. Après, il ne faut pas vous étonner.

**Eddy VALADIER** : Mes chers collègues, je vous demande de vous asseoir, s'il vous plaît. Je vous demande que nous passions au vote. Qui est pour ? Six. Je vous remercie. Six pour.

REJETEE A LA MAJORITE

**Patricia BONARDI** : Voilà, de toute façon.

**Patricia BONARDI** : Parce que pour moi, juste où vous irez, vous voyez. Parce que les migrants oui, mais honnêtement, vous n'êtes même pas capable de soutenir les policiers en colère, par exemple, sur Saint-Gilles.

**Eddy VALADIER** : Pourquoi ? Vous avez vu des manifestations des policiers en colère à Saint-Gilles ?

**Patricia BONARDI** : Non, mais cela a été le cas parce qu'on n'a pas été au courant. On n'est pas informé, comme d'habitude.

**Eddy VALADIER** : Informé de quoi ?

**Patricia BONARDI** : Je ne sais pas, il y a eu des policiers en colère, il y a des choses qui se passent en France, non ?



**Eddy VALADIER** : Mais madame, on est au Conseil municipal de Saint-Gilles. Je ne vais pas vous commenter toute l'actualité de France, on est Conseil municipal de Saint-Gilles.

**Patricia BONARDI** : Alors, pour vous dire, les migrants oui, mais bon pour le reste voilà.

**Eddy VALADIER** : Aux policiers, je vous en ai parlé en début de séance. Je vous ai dit que je soutenais les gendarmes.

**Patricia BONARDI** : Oui, vous soutenez.

Cela dit en France, il ne se passe rien, c'est bien...

**Eddy VALADIER** : Désolé ! Je vous remercie de cette séance de travail.

*La séance est levée.*